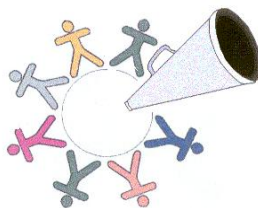


ADVOCACY FRANCE



5, Place des Fêtes
75019 PARIS
Tél/fax : 01 45 32 22 35
advocacyfrance@orange.fr

www.advocacyfrance.com

Le Plan d'Action pluriannuel

L'Objet statutaire

Lutter contre la discrimination et pour le respect des personnes dites « usagers en santé mentale », permettre que soit reconnue leur dignité en faisant reconnaître leur parole à travers des actions concrètes et de terrain

Restaurer la dignité à travers la responsabilité, la solidarité et la recouvrance des droits légitimes
L'advocacy est, dans le champ de la santé mentale, un concept et des pratiques de soutien de la parole des personnes stigmatisées du fait de leur appartenance à une catégorie spécifique d'usagers, de patients et/ou de personnes en souffrance psychique et en situation de handicap

Nos grands principes

Notre devise : « Quand des personnes peu habituées à parler seront entendues par des personnes peu habituées à écouter, alors de grandes choses pourront arriver ».

Autre grand principe : Toute personne a droit au respect, et l'on doit considérer qu'une personne peut être en situation de handicap et aussi « en .capacité »

Enfin : Il est essentiel de se sentir « en droit de », pour réaliser des choses avec d'autres, pour se réaliser dans son humanité .Pour cela,le respect et la fraternité,le regard positif et l'écoute par les pairs et la société sont des principes préalables

Les principes fondamentaux concernant la citoyenneté des personnes en souffrance psychique sont défendus par ADVOCACY FRANCE

La Défense des Droits Fondamentaux

1 LE DROIT A LA PREVENTION : Le droit à la santé est un droit de tout être humain; si l'on ne peut bien évidemment le garantir, on peut mettre en place des mesures de prévention qui permettent de le favoriser .Ceci est vrai pour la Santé Mentale

2) LE DROIT AUX CONDITIONS DE VIE DECENTES est un préliminaire au droit à la santé, et à la santé mentale La précarité du logement et des ressources favorise addiction, promiscuité, perte des repères sociaux et affectif, etc.

La surpopulation carcérale engendre une recrudescence des suicides et décompensations

3) LES LIBERTES FONDAMENTALES sont essentielles à la santé mentale ; même dans un état de droit il est essentiel de respecter et faire respecter **LE DROIT A LA LIBERTE D'EXPRESSION, LE DROIT A LA DIFFERENCE, LE DROIT A LA JUSTICE, LE DROIT A L'EDUCATION, LE DROIT AU TRAVAIL ;**

4)La parité hommes/femmes.L'égalité des hommes et des femmes est fondamentale

Il est essentiel de développer une société plus fraternelle et solidaire.

LES DROITS SPECIFIQUES:

4) il a d'abord le **DROIT A L' ACCES AUX SOINS** : Par là il faut entendre une **réelle prise en compte de la souffrance psy** qui se heurte encore bien trop fréquemment à la **DISCRIMINATION** et à la **DISQUALIFICATION** de la personne, avant (mais aussi pendant et après) la prise en compte de ses difficultés (et celle de l'entourage)

5) Nécessité de **REPONSES APPROPRIEES**, près de la personne c'est à dire basées sur l' **ECOUTE** et le **RESPECT** de la personne, mais aussi capables, en étant **DANS LA CITE**, de **PREVENIR L'EXCLUSION**

6) **les soins adaptés aux besoins et diversifiés ne doivent pas servir de caution à la privation des droits fondamentaux de la personne humaine (droit à l'information, à la libre circulation -sauf exception justifiée, - à l'intimité etc).**

LA CITOYENNETE

7) Par ailleurs parallèlement au (x) soin(s) les personnes en souffrance psychique doivent pouvoir bénéficier D'une **AUTHENTIQUE ET REELLE VIE SOCIALE**, condition première d'une **RELLE CITOYENNETE**

8) C'est pourquoi nous nous félicitons que les personnes en souffrance psychique soient reconnues en **SITUATION DE HANDICAP** et que cela s'accompagne de réelles **COMPENSATIONS PERMETTANT LA VIE SOCIALE**, notamment l'accès aux **GROUPES D'ENTAIDE MUTUELLE**

9) Ce besoin nécessite une **ARTICULATION DU SANITAIRE ET DU SOCIAL** Les formations des personnels doivent tenir compte du besoin impératif du **CROISEMENT DES SAVOIRS**

a) entre sanitaire et social

b) entre professionnels et usagers

et **DEVELOPPER DE NOUVELLES PRATIQUES PROFESSIONNELLES** à partir de la notion de prise en compte, et non plus de prise en charge et soient à l'écoute de la demande de l'utilisateur au lieu de penser pour lui

10) Les personnes en situation de handicap psychique doivent **SIEGER** dans les **INSTANCES D'ELABORATION ET DE DECISION** les concernant ; les moyens de cette participation doivent être mis en oeuvre

Article 2 de nos statuts: Les Objectifs

- Promouvoir un mouvement d'actions des porte-parole des usagers de santé mentale (advocacy) en France lorsque leurs paroles ne sont pas entendues du fait qu'ils sont ou ont été étiquetés malades mentaux et/ou handicapés et/ou usagers des services de psychiatrie et/ou en difficulté psychologique avec l'entourage.
- Créer des services et des actions d'accès au recours permettant que leurs opinions soient prises en compte, les demandes justifiées entendues, l'accès à la responsabilité reconnu, la dignité et les droits des usagers en santé mentale respectés, ceci dans les champs médical, médico-social, juridique et social.
- A travers des actions concrètes de terrain coordonnées par une association faisant travailler ensemble usagers, professionnels et bénévoles, en partenariat, aider les usagers à être acteurs sociaux, à prendre la parole, à être entendus et reconnus comme responsables.
- Assister tout usager en étant sa « personne de confiance » lorsque l'association est sollicitée par cet usager.
- Représenter les usagers dans les instances administratives, groupe de travail, lorsque cette représentation est sollicitée.
- Promouvoir des formations et des recherches conformes aux buts et objectifs opérationnels de l'association advocacy-France.

Les Choix Politiques

a) Une parole spécifique des usagers en santé mentale :

Nous pensons que les usagers en santé mentale ont une parole « politique », un « message » spécifique à faire entendre aux décideurs politiques et aux administrations, qui ne soit pas à la remorque des organisations de professionnels et de familles. Dans le même temps, ce combat s'inscrit dans une recherche de vérité et de partenariat avec toutes les organisations qui veulent œuvrer pour une véritable politique de santé mentale, où la parole spécifique des personnes en situation de handicap psychique /usagers en santé mentale est prise en compte à part entière. Notre association est association d'usagers de la santé mentale ; les parents et enfants d'usagers, les bénévoles qui ne sont ni usagers ni membres de famille d'usagers (et qui peuvent être par ailleurs des professionnels ou d'anciens professionnels) souscrivent à cette position.

b) Une parole basée sur la pleine citoyenneté des usagers en santé mentale :

Advocacy France a bâti son existence sur la question de l'accès aux droits, sur la question de la lutte contre la discrimination, sur la question du respect dû à la personne en souffrance psychique, à la prise en compte de sa pleine intégrité, de sa personne (quelque puisse être parfois, l'incohérence de son discours aux yeux de l'autre).

Cette volonté qui est la nôtre, acquiert aujourd'hui une reconnaissance nouvelle avec la Convention de l'ONU, qui reconnaît comme inaliénables les droits des personnes handicapées.

Nous devons tout mettre en œuvre pour faire valoir cette Convention, en nous appuyant sur les organisations internationales (ENUSP, EDF/FEHP, SME) et en créant en France, avec d'autres (GFPH, France Dépression, etc.), un mouvement d'opinion remarquable autour de la Convention.

L'accroissement de la violence sociale et des mesures sécuritaires nous met en situation impérative d'élaborer des propositions alternatives à la loi (obsolète et toujours en vigueur) de juin 1990 ; nos travaux doivent être collectifs et éclairés par des avis externes, comme il a été décidé par l'A.G. du 17 Mars 2007. Les propositions finales devront être à la fois réalistes et refléter nos options fondamentales.

La loi sur les tutelles nous met en situation de militer (là aussi, si possible avec d'autres), pour la mise en place d'authentiques moyens d'accompagnement des personnes.

c) Une parole qui prend en compte la souffrance :

C'est une erreur que d'opposer les droits et le soin, et de vouloir nous en faire procès. Pour nous, le droit à l'accès aux soins est un droit fondamental et ESSENTIEL pour les personnes en souffrance psychique. Pour nous, il ne peut y avoir de soin en santé mentale sans la prise en compte de la personne, de son écoute, de son respect. Les soins doivent respecter les habitudes de vie de la personne.

d) Une parole démocratique :

Respectueuse de la parole de l'autre, farouchement attachée à la non-discrimination, Advocacy France entend promouvoir la démocratie dans les instances où elle représente les

usagers, dans ses rapports avec les autres associations, les administrations et bien sûr sa vie interne.

Nos activités générales

L'Association mène 5 types d'activité

- **Le Soutien à l'Accès aux Droits Et aux Recours (SADER) reçoit 300 demandes chaque année De toute la France, des personnes qui se sentent en butte à des discriminations du fait de leur souffrance psychique demandent de l'aide pour soutenir leur parole. Ceci est fait sans se substituer à eux.**
- **Les Espaces Conviviaux Citoyens d'Advocacy (ECC) sont des Groupes d'Entraide Mutuelle qui pratiquent la prise de responsabilité effective des usagers eux-mêmes. Ils sont gérés par les Délégations Régionales. Les plus anciens ont une fréquentation d'une centaine de personnes chacun.**
- **La représentation des usagers partout où l'association est sollicitée pour cela, tant au sein des MDPH, et CDCPH, qu'au sein des instances sanitaires (CA des CHS, CDHP, participation aux CRISS) etc.**
- **L'action militante au sein de la société, et le milieu spécialisé pour faire entendre la voix spécifique des usagers :**
 - ✓ **Bulletin le Mégaphone, Nombreux articles, et livres publiés**
 - ✓ **Prises de position,**
 - ✓ **Participation à des Congrès, à la SISM,**
 - ✓ **Organisation des Forums Pour une Politique Citoyenne en Santé Mentale**
 - ✓ **Participation active au partenariat inter associatif, Uniopss, Fnars, GFPH, CFHE notamment européen (MHE/SME, ENUSP/REUSP, SMES Europa) international (WFMH/FMSM)**
 - ✓ **Participation à des programmes européens en matière de bonnes pratiques pour lutter contre l'exclusion sociale. Activité de recherches basées sur le savoir et l'expérience de l'utilisateur en santé mentale**
- **La formation des usagers. La « pair émulation » et la « pair advocacy » sont des outils indispensables à la prise de responsabilité et de capacité, « l'empowerment ». La prise de responsabilité dans le cadre d'une vie associative dans la cité, « en vraie grandeur » est la voie à la prise de responsabilité représentative, la fonction de porte-voix des usagers. Cela ne s'improvise pas et l'association met des outils en place pour permettre la formation aux responsabilités des usagers par d'autres usagers.**